

Stages dans un office notarial

Par **Wora95**, le **02/12/2015** à **01:14**

Bonjour je suis un jeune étudiant africain en droit et j'aimerais savoir si en me spécialisant en droit privé au master 1 pour plutard faire le droit notarial au master 2 j'aurai la possibilité d'effectuer le stage requis pour l'obtention du diplôme supérieur de notariat dans un office notarial en France vu que je ne suis pas français?

Par **Emillac**, le **02/12/2015** à **09:19**

Bonjour,
Dit comme ça, je ne vois pas trop bien pourquoi vous ne pourriez pas. Que je sache, les stages ne sont pas réservés aux seuls étudiants français. La difficulté d'en trouver un, comme pour tous les étudiants, est une autre question.

Par **Wora95**, le **03/12/2015** à **15:59**

Emillac si je comprend il est possible a tout étudiants de chaque nationalité de faire son stage dans un office notarial en France en vu d'obtenir un DSN?

Par **Emillac**, le **03/12/2015** à **16:15**

Bonjour,
Ben, du moment que vous avez le droit de résider en France et que toutes les autres conditions son réunies, je ne vois pas au nom de quel règlement français un office notarial qui accepterait de recevoir des stagiaires vous refuserait au [s]seul[/s] motif que vous êtes étranger.

Par **Wora95**, le **05/12/2015** à **23:34**

Bonsoir,
Merci vraiment Emillac pour ton éclaircissement .

Par **Olivier**, le **06/12/2015** à **21:32**

par contre je m'interroge quand même sur deux points :

1° pour obtenir le DSN il faut faire la formation dans une université Française pour obtenir le DSN Français.... Donc c'est pour exercer la profession de Notaire en France ou à l'étranger ? Si c'est à l'étranger il serait bon de se renseigner sur le diplôme nécessaire dans le pays concerné...

2° si c'est en France attention à la condition de nationalité, il me semble qu'elle a été supprimée mais qu'il faut quand même être originaire d'un des états de l'union européenne pour exercer le notariat en France

Par **Emillac**, le **07/12/2015** à **10:27**

Bonjour,

Bien d'accord. Mais tel que Wora95 a posé sa question, il n'a pas parlé de venir faire ses études en France, encore moins d'exercer le métier en France. Il n'a parlé que du stage obligatoire pour obtenir le diplôme, possible ou pas en France, du fait qu'il est étranger en France. On peut d'ailleurs aussi supposer qu'il s'est déjà renseigné pour savoir si c'était admis dans son pays d'aller faire ce stage à l'étranger.

Juristudiant est un forum franco-français et ne peut répondre que sur la partie "française" de la question. Pas sur la partie "africaine". Encore moins sur une hypothétique question cachée en arrière-plan.

[smile4]